

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation de fonction à M. Jean-Claude DUHAMEL – 4^{ème} adjoint
Acte : 5.4

Le Maire de la Commune de Cahagnes ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire.

Considérant que M. Jean-Claude DUHAMEL a été élu 4^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 4^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M. Jean-Claude DUHAMEL, 4^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- développement économique,
- commerce,
- urbanisme et foncier,
- patrimoine,
- monuments,
- tourisme,
- salles et gîtes.

Article 2

Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Sous-Préfet, au Trésorier Municipal, et notifié à l'intéressé.

Fait à Cahagnes, le 13 avril 2026

Le Maire, Guillaume DUJARDIN.



Notifié à M. Jean-Claude DUHAMEL, le13-04-26

A blue ink signature, likely of M. Jean-Claude Duhamel, written over the date '13-04-26'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260413-AR-2026-33-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026